



République Française - Département de la Savoie

Arrondissement d'Albertville

Commune d'Aime-la-Plagne

Accusé de réception en préfecture
073-200055762-20230330-DEL2023-033-DE
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023

Conseil Municipal du 30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conseillers en exercice : 29	Présents : 23	Votants : 26
Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Azélie Chenu - Hervé Chenu – Jean-Sylvain Costerg – Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon – Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Marie Martinod - Charley Mingeon - Rose Paviet - André Pellicier - Laétitia Rigonnet - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Xavier Urbain - Pascal Valentin - Amélie Viallet		
Excusés : Laurent Desbrini (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier) - Camille Dutilly (pouvoir à Anthony Destaing) - Robert Traissard (pouvoir à Jacques Duc)		
Absents : Franck Chenal - Marie Latapie - Marie-Pierre Rebrassé		
Secrétaire de séance : Anthony Destaing		
Date de convocation : 24 mars 2023		Date de publication : 07 avril 2023

Délibération n°2023-033 - Vote du budget primitif 2023 - service assainissement de la Régie des eaux

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L.2312-1 et R.2312-1,

Vu le Débat d'orientation budgétaire tenu le 9 mars 2023,

Le budget primitif retrace les autorisations de dépenses et recettes pour l'exercice.

Le budget primitif doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de chaque année et transmis au représentant de l'Etat dans les quinze jours qui suivent son approbation.

Le budget primitif pour l'année 2023 est présenté aux membres du conseil municipal accompagné de tous les documents propres à justifier les propositions.

Après avoir pris connaissance, chapitre par chapitre du Budget primitif qui intègre, d'une part, les restes à réaliser et d'autre part, les résultats reportés 2022,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions : Georges Bouty - Azélie Chenu - Jacques Duc (et pouvoir de Robert Traissard) - Charley Mingeon - André Pellicier) adopte le budget primitif 2023 du service assainissement de la Régie des eaux par chapitre, qui s'équilibre comme suit :

1) Section de fonctionnement :

	Opération de l'exercice	Résultat reporté	Cumul section
Dépense (ou déficit)	852 309,00		852 309,00
Recettes (ou excédent)	613 400,20	238 908,80	852 309,00

2) Section d'investissement :

	Opération de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépense (ou déficit)	464 910,00	64 652,00		529 562,00
Recettes (ou excédent)	239 669,70		289 892,30	529 562,00

AINSI DÉLIBÉRÉ,

Le Maire,

Corine Maironi-Gonthier



Le secrétaire de séance,

Anthony Destaing